

LISTE DES DOCUMENTS A DÉPOSER EN MAIRIE AVEC LA FICHE D'INSCRIPTION ALSH – RESTAURATION SCOLAIRE

Si l'enfant est inscrit dans les deux structures, les documents ne sont à fournir qu'en un seul exemplaire

● Pour la Restauration Scolaire

1- Dernière fiche de paye du Responsable 1 et du Responsable 2

- ▶ Pour les travailleurs non-salariés : un extrait de Kbis, une attestation de l'entreprise ou tout autre document justifiant la situation professionnelle
- ▶ Pour les personnes sans emploi : une attestation de France Travail

2- Justificatif de domicile au choix

- ▶ Facture d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone fixe / box internet
- ▶ Quittance de loyer
- ▶ Titre de propriété
- ▶ Attestation d'hébergement (si vous êtes hébergé chez quelqu'un) : une lettre signée attestant qu'il vous héberge à son domicile, accompagnée de la pièce d'identité de l'hébergeant et d'un justificatif de domicile à son nom

3- Récépissé du choix de mode de paiement des factures

- ▶ Pour ceux qui choisissent le prélèvement automatique pour la première fois ou pour ceux dont les coordonnées bancaires ont changé depuis la dernière facture, fournir un RIB avec les mandats SEPA complétés et signés
- ▶ Pour les personnes ayant choisi ce mode de paiement l'an dernier et dont les coordonnées bancaires n'ont pas changé, il n'est pas nécessaire de fournir à nouveau le RIB et le mandat.

● Pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

1- Fiche de renseignements ALSH (1 fiche par enfant inscrit)

2- Fiche sanitaire ALSH (1 fiche par enfant inscrit)

3- Mêmes justificatifs (1, 2 et 3) que pour la Restauration Scolaire

4- Copie des vaccins pour chaque enfant

5- Avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 du Responsable 1 et du Responsable 2 (Nb : le document « déclaration de revenus » n'est pas accepté)

- ▶ si vous ne l'avez pas reçu, vous aurez jusqu'au 30 septembre pour le transmettre à la mairie. Passé ce délai, vous serez automatiquement facturé en tranche maximum.

6- Règlement par chèque de la cotisation annuelle à l'ordre du Trésor Public

- ▶ 16.73€ par enfant inscrit
(2 enfants : 33.46€ / 3 enfants : 50.19€ / 4 enfants : 66.92€)

Après validation du dossier d'inscription uniquement, vous pourrez accéder aux réservations ALSH et Restauration Scolaire sur le Portail Famille.